

le flash



Bulletin d'informations municipales n° 130 > juin-juillet-août 2024



ENTRETIEN AVEC SYLVIE GIRARD

8^e adjointe
Cultures, Patrimoine,
Éducation populaire

L'ÉTÉ ET SES ANIMATIONS ARRIVENT. OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Tout d'abord, quelques rappels : une programmation estivale riche et variée se prépare bien en amont. La ville doit prévoir et voter des lignes budgétaires, dont celles des subventions allouées aux associations. Depuis 2021 (2020 année COVID) la ville soutient très largement les projets associatifs. Cette année, plus de 90 associations sont soutenues, dont plus d'une quinzaine intervenant sur des animations de juin à septembre. Afin que tout se déroule au mieux et que toutes les propositions puissent avoir lieu, notons l'investissement conséquent des services techniques de la ville sur cette période estivale (installation, nettoyage, prêt de matériel).

APRÈS LE PROGRAMME DE 2023, ALLONS-NOUS RETROUVER CERTAINES PROPOSITIONS EN 2024 ?

Cette saison, le nombre de propositions regroupées dans notre programme a presque doublé ! Cette année encore, la ville de Die offrira trois spectacles pour un public familial, en partenariat avec Le Théâtre Les Aires : du cirque, un concert et de la danse.

Nous retrouverons la Vogue, avec le retour du bal populaire et des festivités autour du 14 juillet.

Les Jeux-Die Soir se tiendront une fois encore : des jeux dans les rues pour tous les goûts, tous les âges, accompagnés de concerts !

Le beau succès du marché de producteurs du lundi a rejoint celui des grands marchés du mercredi et du samedi, sans oublier l'incontournable marché des Potiers du mois d'août.

Enfin, le Musée sera particulièrement présent hors les murs : vous pourrez suivre des visites guidées de la mosaïque, des animations tout l'été, et même un spectacle son et lumière.

Nous nous réjouissons de ces multiples propositions des associations dioises, commerces, structures, qui rendent notre ville si dynamique !

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 9 JUIN (1 SEUL TOUR !)

représentation proportionnelle à scrutin de liste



Utilisez votre voix

Bureaux de vote de Die ouverts de 8h à 18h

Vous êtes absent ? Faites une procuration à la gendarmerie.
Vous avez perdu votre carte électorale ? Vous pouvez quand même voter* !

*Sur présentation de votre pièce d'identité évidemment !

LE CHIFFRE DU MOIS

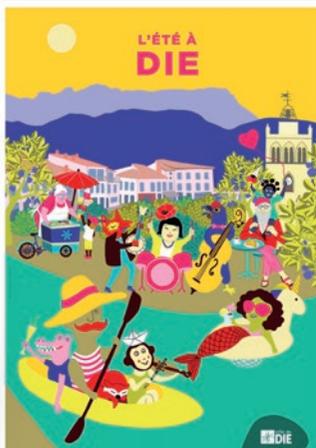
80

LE NOMBRE DE PROPOSITIONS DANS LE PROGRAMME DE L'ÉTÉ À DIE

ET DES NOUVEAUTÉS ?

Cette année, nous fêtons l'anniversaire des 80 ans de la libération de la ville par les troupes américaines à l'été 1944. Une commémoration est organisée par la ville en partenariat avec la Commune libre de Saint-Marcel. Ne cherchez pas les Romains vers la fin juillet, vous croiserez des maquisards et des véhicules d'époque. Quant à la rentrée de septembre, un Grand Banquet se prépare ...

Retrouvez la programmation de L'Été à Die dans le programme papier et/ou en ligne



AGENDA juin-juillet

en dehors des événements inscrits dans le programme L'Été à Die

- **Mardi 4 juin** : Réunion publique pour présenter la révision de l'aménagement de la Forêt communale de Die > 18h30 – Mairie
- **Samedi 8 juin** : Commémoration de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine > 9h30 – Monument aux morts, square du Souvenir français
- **Dimanche 9 juin** : Élections européennes
- **Jeudi 13 juin** : Ateliers pour les propriétaires bailleurs > 18h à 20h30, salle S.-Beaumier
- **Mardi 18 juin** : Commémoration de l'appel du général de Gaulle > 9h – Monument aux morts
- **Mardi 18 juin** : Réunion publique de restitution dans le cadre de la concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras > 18h30 à 20h30 – Salle polyvalente
- **Mercredi 19 juin** : Atelier avec les artisans et maîtres d'œuvre du Diois > 18h-20h, CCD
- **Mardi 2 juillet** : Conseil municipal > 19h

BILAN COMPTABLE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

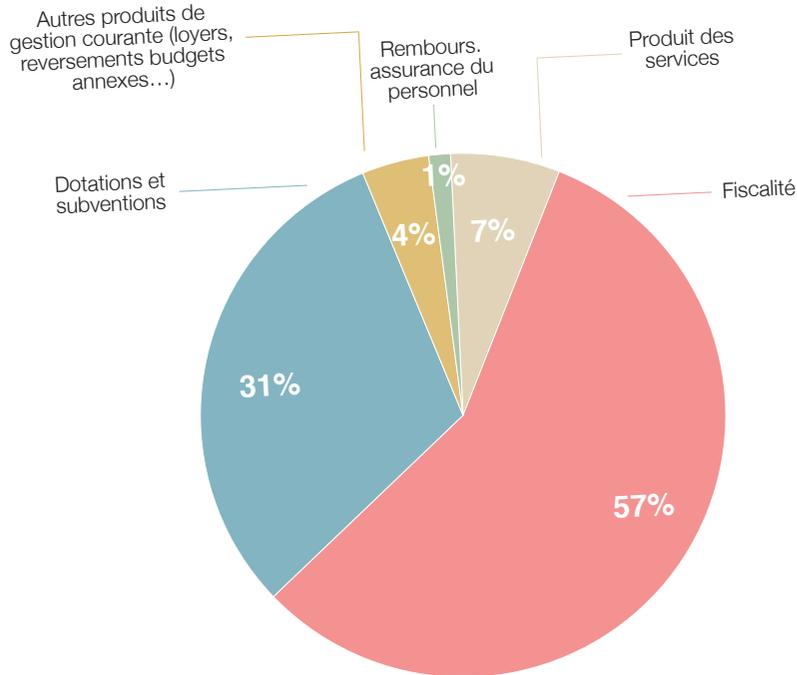


Retrouvez la note brève et synthétique du compte administratif

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

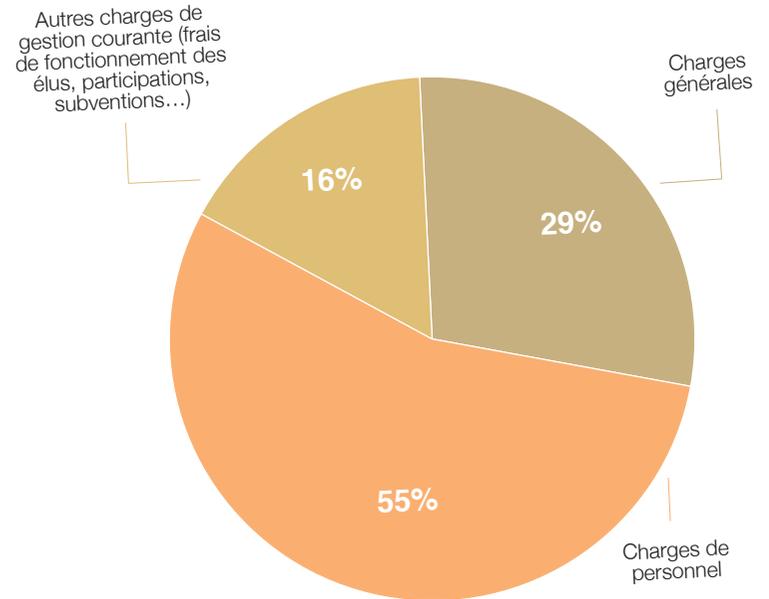
Il retrace l'ensemble des mouvements permettant aux services de fonctionner.

D'où vient l'argent ?



RECETTES DE GESTION : 6 618,1 K€

Où va l'argent ?



DÉPENSES DE GESTION : 5 423,4 K€

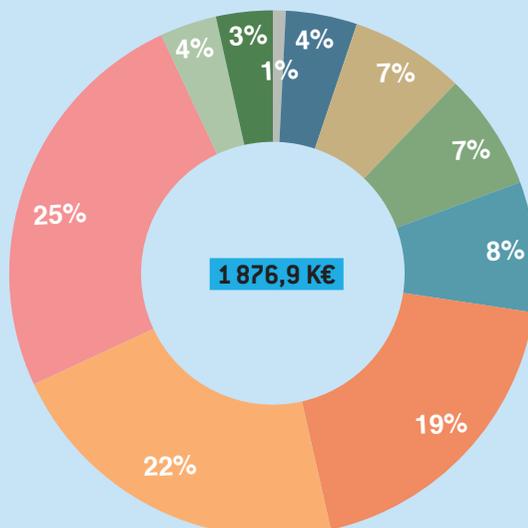
BUDGET D'INVESTISSEMENT

Il retrace les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Où va l'argent ?

- Remboursement capital d'emprunt
- Mieux se déplacer
- Des services performants
- Développer les services aux habitants
- Soutenir les cultures
- Une ville plus attractive
- Agir pour l'environnement et la sobriété
- Attribution de compensation versée à la CCD (fibre)
- Avance remboursable au budget ZAC
- Être solidaire

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



1 876,9 K€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

D'où vient l'argent ?

Les recettes proviennent principalement de :
l'épargne (voir encadré ci-dessus*)
 + FCTVA (fond de compensation de la TVA)
 + Subventions + emprunt + cessions

Ce montant montre l'implication des équipes dans les investissements réalisés par la Ville de Die en 2023 :

- Entretien et renouveler la voirie : 250 K€
- Mise en œuvre du schéma des mobilités = 542 K€
- Rénover l'orgue de la Cathédrale = 66 K€
- Débuter le projet de réhabilitation de l'espace autour du camping = 62 K€

* RECETTES - DÉPENSES = ÉPARGNE

Malgré les crises successives (COVID et crise de l'énergie) qui ont fragilisé le budget, la marge nécessaire au bon fonctionnement de la ville a été retrouvée en 2023. D'un montant de **1 067,8 K€**, cette épargne permet ainsi de valider nos investissements.

BUDGET PARTICIPATIF 2024

DU 12 JUIN AU 12 JUILLET

VOTEZ POUR VOS PROJETS PRÉFÉRÉS !

Pour 2024, le succès participatif est de nouveau au rendez-vous.

13 projets ont été déposés avant la date limite. 6 ont été présélectionnés au vu des faisabilités techniques. À partir du 12 juin et jusqu'au 12 juillet minuit, nous appelons le plus grand nombre d'habitantes et d'habitants à voter ! Rappelons que le vote peut s'effectuer sur la plateforme dédiée Purpoz ou directement à l'accueil en mairie. Le vote doit porter sur 3 projets, auxquels l'électrice ou l'électeur donne respectivement 1, 2 ou 3 points.

Toutes les infos
pour voter
sur mairie-die.fr



Budget participatif 2024 2^e édition

Votez pour vos projets préférés !
du 12 juin au 12 juillet 2024
sur mairie-die.fr

1 appel à projets
2 études des projets
3 Les habitants votent
4 La ville réalise

ville de DIE

Projet n°1
UNE AIRE DE JEUX POUR LES 3-12 ANS

Poursuivre l'installation de jeux destinés aux enfants de 3-12 ans sur le quartier de Plas.

Montant estimé : 10 000 €

Projet n°2
ARBRES DANS MA VILLE

Planter des arbres dans la commune pour favoriser la biodiversité en ville.

Montant estimé : 4 000 €



Projet n°3
CHASSER LES MÉGOTS

Installer des poubelles à mégots sur des points stratégiques près des bureaux de tabac ou bars fréquentés et proposer une solution de traitement et recyclage des déchets collectés.

Montant estimé : 4 500 €



Projet n°4
ÉQUIPER LES VOLONTAIRES DE KITS DE RAMASSAGE DE DÉCHETS

Mettre à disposition des kits de ramassages de déchets pour les habitants et accompagner les actions collectives de ramassage.

Montant estimé : 2 000 €



Projet n°5
AMÉNAGER ET EMBELLIR LA PLACE SAINT-GENIX

Montant estimé : 10 000 €

Aménager la place Saint-Genix pour en faire un lieu de rencontre intergénérationnel pour les habitants et les pensionnaires de l'EPHAD : installation de bancs, tables, jeux et plantation d'arbres.



Projet n°6
FRESQUE MONUMENTALE SUR UN MUR DU CENTRE-VILLE

Montant estimé : 10 000 €

Créer une fresque monumentale en lien avec l'histoire du quartier Saint-Marcel, en concertation avec les habitants.



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT SUR LA VILLE DE DIE

Actuellement, la gestion du réseau d'eau potable et d'assainissement collectif de la Ville de Die est en régie directe. Le transfert obligatoire des compétences "eau" et "assainissement" aux Communautés de Communes est prévu au 1^{er} janvier 2026.

L'alimentation et la distribution en eau de la Ville de Die au cours des siècles*

Les résidents de Die, simple agglomération au début de notre ère, utilisaient de petites sources aux alentours de la ville et construisaient des puits pour leurs besoins en eau. Mais la ville va se développer considérablement, vers la fin du 1^{er} siècle. Les Gallo-Romains, grands consommateurs d'eau, vont imaginer un réseau d'adduction en allant chercher le précieux liquide à plusieurs kilomètres de la ville, avec des aqueducs [7 km pour celui de Romeyer, 12 km pour celui de Valcroissant].

Ces installations vont être abandonnées dès le début du haut Moyen Âge. À partir du XV^e nous retrouvons des traces de créations de canaux d'arrosage, et des constructions de plusieurs fontaines. Jusqu'au milieu du XIX^e, l'eau provient des alentours immédiats de la ville. Les conduites en bois et en terre cuite ne donnent pas toujours satisfaction : les pertes d'eau sont considérables. En 1859, le maire Émile Laurens décide d'acheter, pour le compte de la commune, la source de Rays située sur le territoire de Romeyer, et ainsi, comme à l'époque antique, amener une eau saine jusqu'à Die. Après douze siècles d'interruption, l'eau de Rays coule de nouveau dans les fontaines de la ville !

Aujourd'hui, la source principale reste la source de Rays. Depuis une dizaine d'années, un travail important a été effectué sur l'ensemble du réseau ainsi que sur les réservoirs. Malgré cela, les réseaux s'usent avec le temps. L'une des missions de l'équipe technique du service de l'eau consiste à chercher, localiser et réparer les fuites. Ainsi, le rendement du réseau s'améliore d'année en année. Dès qu'une opération est engagée sur la voirie, et lorsque cela est nécessaire, la Ville en profite pour remplacer les canalisations.

* Informations extraites d'un écrit d'E. Poujol, février 2004.



La source de Rays.

Quel est le rôle de la Ville aujourd'hui ?

La Ville de Die assure elle-même, en régie directe*, l'entretien et l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'eau et d'assainissement. Dans le cadre de marchés publics, elle peut également faire appel à des entreprises de travaux spécialisées [urgences, travaux d'investissement, etc.].

Concernant l'eau, elle gère la production, le traitement, le stockage et la distribution en eau potable. Elle assure la maintenance des installations, les travaux d'entretien, les grosses réparations, le renouvellement des canalisations et des robinetteries situées sur le domaine public.

Pour l'assainissement, la Ville est chargée de la collecte des eaux usées et de leur traitement.

* La collectivité assume la direction et le fonctionnement en engageant ses propres moyens (financiers, humains, etc.).

Comprendre le prix de l'eau

À quoi correspondent tous ces chiffres sur votre facture ? L'eau en elle-même ne coûte pas... Ce qui coûte en effet, c'est le service rendu : le captage, les tuyaux qui emmènent l'eau, les réservoirs, la masse salariale, ainsi que les investissements futurs nécessaires pour apporter aux usagers une eau de qualité !

Jusqu'en 2026, c'est la commune qui fixe ses tarifs. Les communes de plus de 3 500 habitants doivent obligatoirement équilibrer leur budget eau et assainissement. Les recettes doivent être égales aux dépenses. Le budget principal ne peut pas couvrir les éventuels déficits. Ce sont donc les factures des abonnés qui rendent ce service public possible. Cette année, les besoins du service sont importants, le prix de l'eau va donc légèrement augmenter pour l'abonné, comme dans de nombreuses communes.

Ancienne fontaine de Saint-Pierre, située à l'entrée de la vieille ville, à l'intersection de la rue Camille-Buffardel et de la rue Émile-Laurens sur la droite, 1964-1968, @ Pierre Chanal.

Que se passera-t-il en 2026 ?

La Communauté des Communes du Diois s'est saisie depuis 2016 du sujet du transfert de compétence imposé par la loi. Au départ, la CCD et l'ensemble des communes y étaient défavorables. Mais le choix a finalement été fait de s'y préparer au mieux.

La décision de toutes les collectivités est de garder un service public en régie directe. Depuis 2023, le service mutualisé a engagé un salarié pour faire le point sur le coût réel du service pour l'ensemble des communes, les investissements en cours et à venir.

L'objectif ? Mutualiser les moyens, maîtriser les ressources en eau qui vont devenir de plus en plus précieuses et fixer un prix unique de l'eau. Chaque abonné devra payer le même tarif. Des propositions sont en cours de discussions, la Ville de Die veille aux intérêts de ses administrés pour que cela soit cohérent et le plus juste possible pour chaque citoyen, en lien avec le reste du Diois.



UNE SÉRIE SUR L'EAU DE DIE

Quoi de mieux que
des images pour y
voir plus clair ?

La Ville de Die
vous propose
une mini-série
sur l'eau. Découvrez le 1^{er} épisode sur la
chaîne [youtube.com/@villededie](https://www.youtube.com/@villededie)





VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR LE PROJET?

C'est possible ! Vous pouvez faire un don (réduction d'impôt de 66 %). Pour remercier les donateurs, des contreparties sont proposées.

Renseignements sur
canaldesfondeaux.org



Entretien du canal par les usiniers.

TRAVAUX & PATRIMOINE LE CANAL DES FONDEAUX

Ce canal débute à sa prise d'eau située sur la Meyrosse et se rejette dans la Drôme, après avoir alimenté huit chutes d'eau sur un parcours de 3 km.

Bref historique du canal des Fondeaux

Au Moyen Âge, il servait de canal d'arrosage pour les jardins. Il a ensuite été transformé en canal industriel pour être utilisé par de nombreux moulins à farine et huile de noix. Son apogée est au XIX^e siècle, avec la construction des usines : textiles, laine, soie, coton, scieries, menuiseries, tanneries. Huit chutes d'eau permettaient d'alimenter leurs moteurs hydrauliques.

Le canal fournissait la force motrice des usines Barral en produisant de l'électricité jusque dans les années 90. Actuellement, seule la première chute reste exploitée pour produire de l'électricité. La roue à aubes* du moulin de l'Aube, située sur la 8^e chute vient d'être entièrement restaurée, pour remettre en service l'huilerie de noix.



Aujourd'hui, le canal permet aussi d'irriguer les potagers des jardins de l'Aube et du Perrier.

Un patrimoine qui concerne tous les Diois

Édifice industriel scientifique et technique, le canal des Fondeaux a marqué la vie économique de la ville de Die jusqu'au XX^e siècle. L'utilisation de la force motrice de son eau perdure encore aujourd'hui.

- Patrimoine industriel : cœur du patrimoine industriel diois du XIX^e.
- Patrimoine naturel : arrosage des jardins de l'Aube et du Perrier notamment.
- Patrimoine social : nombreux Diois étaient employés par les usines (jusqu'à 1 000 emplois indirects), maintien des jardins et de leur rôle social.

L'entretien du canal aujourd'hui

Le canal des Fondeaux est un ouvrage de droit privé entretenu par le Syndicat des Usiniers du canal des Fondeaux. Créé en 1825 par arrêté préfectoral pour la gestion collective du canal, chaque propriétaire de chute d'eau (appelé "usinier") fait partie du syndicat et participe à l'entretien.

La prise d'eau doit être entretenue régulièrement, car à chaque épisode de crue, elle se bouche et des branchages et rochers viennent l'encombrer. L'entretien est effectué depuis des années par André Girard, l'un des deux syndics. Concernant la partie travaux à venir, elle est gérée par Frédéric Dupenloup, le second syndic.

Des travaux d'élagage, débroussaillage et de curage sont aussi régulièrement effectués par les membres du syndicat et des bénévoles.

La nécessité d'engager des travaux en 2024

La prise d'eau du canal des Fondeaux a besoin d'une mise en conformité pour respecter les obligations réglementaires imposées par la préfecture. Il s'agit d'installer une grille antipénétration et une dévalaison, pour que les poissons puissent franchir le barrage, de mieux gérer le débit réservé qui est restitué à la Meyrosse et d'automatiser son fonctionnement. À l'occasion de ces travaux, la Mairie de Die en profite pour sécuriser la route au niveau de la prise d'eau en construisant un mur de soutènement.

Les impacts sur la circulation

Les travaux de génie civil commencent lundi 3 juin pour deux mois minimum. Étant donné l'étroitesse de la route à ce niveau, celle-ci devra être fermée à la circulation. Les habitants en aval de la prise d'eau pourront accéder par Saint-Marcel et les habitants en amont par les Combes.

Le budget global et la campagne de financement

Le budget global de la réfection de la prise d'eau est de 162 000 €. L'Agence de l'eau participe au financement, ainsi que la Mairie pour la partie relative au mur de soutènement (65 500 €). Les usiniers ne pouvant assurer à eux seuls le reste du financement (puisque aucune activité économique n'est tirée de ce canal), de nombreux autres soutiens ont été sollicités. Une souscription publique a également été ouverte pour arriver à finaliser le budget.

* La roue à aubes est une roue de construction particulière, munie de godets. Elle constitue le cœur d'un moteur hydraulique.

CENTRE-VILLE

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

PROJET “DÉPLACEMENTS CŒUR DE VILLE”

Pour rappel, après toute la phase d'étude et de concertation en 2022 et 2023, le projet “déplacements Cœur de ville”, issu du Schéma directeur des mobilités, a été présenté en réunion publique en décembre dernier, puis communiqué en ligne et relayé par la presse locale. Il contient 3 volets qui sont désormais progressivement déployés.

VOLET 1 - STATIONNEMENT DES VÉHICULES Depuis février 2024

Nouvelle gestion du stationnement (cf. article flash 04/2024) + amélioration des places de stationnement pour répondre à différents usages (places 20', PMR, livraison) + campagne d'affichage.



> Rappel nouveaux horaires zones bleues : 1h30 maximum 9h-19h sauf dimanche et jours fériés.

VOLET 2 - PIÉTONNISATION À partir du 21 juin 2024

Piétonnisation permanente des rues Émile-Laurens (entre parking Jules-Plan et rue Jean-Jaurès) et des rues Adrien-Chevalier et de l'Armellerie.

- > “Aire piétonne” balisée par des potelets avec une signalétique adéquate
- > Accès aux piétons (prioritaires), vélos et trottinettes ainsi que véhicules de secours et services
- > Voitures : pas de possibilité de circuler et de stationner dans ces espaces. Accès exceptionnel (travaux dans des bâtiments, déménagement...) dûment réglementé à demander auprès de la police municipale en amont de toute intervention. Des places de stationnement et de livraison disponibles à proximité immédiate.

VOLET 3 - MODIFICATION DU PLAN DE CIRCULATION 1^{er} trimestre 2025

Modification du plan de circulation (avec nouvelles bornes) pour améliorer les circulations et la piétonnisation du secteur Viaduc/Bufardel.

- > pour + de précisions, rendez-vous sur la Foire aux Questions sur mairie-die.fr
- > la commune reviendra en temps voulu vers ses administrés pour informer de la mise en œuvre de cette partie du projet !



GUIDE

SE DÉPLACER EN VALLÉE DE LA DRÔME



Bus, covoiturage, transport à la demande, magasins de vélos... Retrouvez toutes les solutions de déplacements dans la vallée, dans le nouveau guide en ligne produit par Dromolib et auquel la CCD et la Ville ont contribué. Des exemplaires papier vont prochainement être mis à disposition dans différents services publics (mairie, CCD, espace France Services...) et chez nos partenaires (Office de tourisme...).

SAISON 2024

PIÉTONNISATION ESTIVALE SECTEUR VIADUC/BUFFARDEL et les rues adjacentes (Bouvier, Brochier, des Clers, Saint-May, une partie du Salin)

PÉRIODE

Tous les jours du 21 juin au 22 septembre 2024

HORAIRES

10h30-15h / 17h-05h

AYANTS DROIT

Les mêmes que l'an dernier
> mairie-die.fr

BILAN CHIFFRÉ POSITIF

LES COMMERCES EN CENTRE-VILLE

Retrouvez toutes les données dans l'Observatoire du commerce local sur mairie-die.fr.

Cet observatoire nous permet d'être attentif à l'évolution du centre-ville et d'adopter des mesures cohérentes pour maintenir sa dynamique : instauration du droit de préemption commercial, accompagnement des porteurs de projets, aide aux travaux ou à la rénovation des devantures, mise en place d'animations...



3 locaux vides à louer

1 local vide à vendre

10 fonds de commerce à vendre

14 commerces ont fermé

10 locaux en cours de reprise et/ou travaux

15 fonds de commerce repris

23 boutiques créées ou réouvertes

DE JUIN 2022
À JUIN 2024

IL Y A EU PLUS D'INSTALLATIONS
QUE DE CESSIONS/DÉPARTS DANS
LE CENTRE-VILLE DE DIE !

HABITONS MIEUX !

POUR UNE VILLE PLUS VERTE, UNE VILLE QUI RESPIRE **ENSEMBLE VÉGÉTALISONS NOTRE VILLE !**

Vous avez un projet de végétalisation pour embellir et rafraîchir votre rue ou votre quartier ? La Ville vous accompagne dans votre projet de végétalisation.

La végétalisation, pourquoi faire ?

Cette initiative répond à plusieurs objectifs :

- Participer à la création de **cheminements agréables et à l'embellissement de sa rue** améliorant ainsi la qualité de vie pour tous
- **Tisser du lien** avec ses voisins : végétaliser, c'est créer du lien social à fleur de trottoir
- Agir pour la nature et pour la **biodiversité** : le choix de végétaux locaux, résistants, économes en eau, constitue l'alimentation de nombreux animaux, à qui vous allez offrir refuge et ressource alimentaire. Ceci peut être complété par la pose de nichoirs pour les oiseaux, les insectes pollinisateurs et les chauves-souris.
- Participer à la **réduction d'îlots de chaleur** : vos plantations puiseront l'eau du sol pour la rendre à l'air ambiant et rafraîchir en période de canicule.
- **Assainir l'air qu'on respire** : végétaliser, c'est aussi tempérer les pollutions atmosphériques néfastes à la santé. Les plantes agissent comme de véritables filtres à air.
- **Protéger les murs et façades** des tags indésirables.



Quelles obligations ?

Les participants s'engagent à jardiner dans le respect de l'environnement, sans engrais chimiques ni pesticides et en privilégiant les espèces locales.

S'il s'agit de plantes grimpantes, des attaches devront être fixées dans le mur pour y passer



du fil support de croissance pour la plante. Pour tous travaux, il vous faudra signer l'attestation de propriété ou l'accord du propriétaire. La plantation doit être implantée à plus de 50 cm de tous types de réseaux (coffrets électriques, câbles téléphoniques, réseaux souterrains...).

Un périmètre de la ville de Die est soumis à la réglementation des Bâtiments de France, cela sera pris en compte dans l'étude des demandes.



Végétalisation : qu'est-ce que cela implique ?

Attention, il est impératif d'accompagner la croissance des plantations pour que celles-ci ne gênent pas la circulation et la sécurité de la voie publique. Pour cela, le demandeur s'engage sur plusieurs points.

- **La taille** : il est nécessaire de couper les branches basses pour que la plante ne gêne pas le déplacement des personnes à mobilité réduite et des poussettes. Ainsi, la plante concentre son développement en hauteur et s'installe plus rapidement sur votre façade.
- **Le contrôle de la croissance sur les hauteurs** : afin d'éviter d'abîmer les réseaux et la toiture de votre immeuble, il est nécessaire de garder la plante à portée de l'outillage de taille dont vous disposez.
- **La signalisation de l'éclairage** : la plante ne doit pas occulter l'éclairage public, les panneaux de signalisation ni gêner toute intervention sur les coffrets électriques ou autre réseau.

Lors de votre inscription, merci de nous retourner l'attestation sur l'honneur et votre dossier complété et signé :

Directement en mairie ou par voie postale (Mairie de Die - "Nature ta Ville" 7 rue Félix-Germain) ou par mail sur naturetaville@mairie-die.fr



← Télécharger l'attestation sur mairie-die.fr



RENCONTRE PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Prévenir les impayés de loyer, connaître les enjeux de rénovation et les aides disponibles.

Vous louez un bien ou comptez le mettre en location bientôt. Vous vous posez sûrement quelques questions :



- > Comment prévenir les situations d'impayés ?
- > La garantie visale, est-ce que j'y ai droit ?
- > Mon logement est-il vraiment en bon état pour être loué ?
- > Quand et comment va s'appliquer l'interdiction de louer les "passoires énergétiques" ?
- > De quels conseils et de quelles aides puis-je bénéficier pour réaliser des travaux ?

Pour y répondre, L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL de la Drôme) vous donne rendez-vous :

Judi 13 juin de 18h à 20h30, salle Séverine-Beaumier, rue Joseph-Reynaud

Cette rencontre, animée par une juriste de l'ADIL associera la CAF, Action Logement et Soliha Drôme. L'événement, en partenariat avec la Ville de Die, sera aussi l'occasion de présenter les aides financières proposées dans le cadre du programme "Habitons mieux le centre-ville".

> **Plus d'infos, contactez l'ADIL : 04 75 79 04 04**

POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

LA PROPRETÉ DE LA VILLE, C'EST ESSENTIEL !

Parmi les professions de foi des jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants, l'environnement et la propreté de la Ville tiennent une bonne place. Les enfants ont saisi le problème à bras le corps, en choisissant de travailler la sensibilisation et l'information des propriétaires de chiens de Die. Dans un premier temps, un inventaire a été réalisé des endroits nécessitant un panneau d'alerte "anti-crotte". Le travail d'implantation sur carte a ensuite été transmis aux services techniques qui vont poser quelques dix panneaux adéquats. Dans un second temps, ils ont décidé d'éditer des flyers, ce qui a occasionné des débats riches : « Les adultes, ils ne vont pas écouter les enfants », s'interroge une élue dubitative. « Justement, c'est parce que nous sommes des enfants qu'ils feront plus attention à ce que l'on va leur dire », argumente un autre élu. Cette fin d'année scolaire verra également deux sorties se mettre en place pour le CME : une visite à Paris, du Sénat puis du Panthéon ; une sortie à Lyon, au Conseil Régional puis au Musée des Confluences.



Tribune libre de l'opposition

Participation citoyenne... Simple promesse électorale !

Pour ce flash de juin 2024, nous devons commenter les réalisations (ou non-réalisations !) du budget 2023, mais faute d'éléments officiels, nous reportons cette analyse. Nous abordons donc le sujet qui nous préoccupe tous : l'hôpital.

Quatre années déjà ! Si la situation n'était pas si préoccupante pour les habitants du Diois et désespérante pour nos blouses blanches, elle en serait presque comique. Dire que l'on nous avait promis simplification et rapidité à Chanqueyras !

Que fait la mairie ? Rappelée à ses engagements de « Participation citoyenne active », elle organise, par obligation légale, des réunions de pseudo-concertation. Elles sont de pure forme, car les décisions sont déjà prises ! Dioises, Diois, circulez, il n'y a rien à négocier !

La presse a qualifié la rencontre du 4 avril de : « réunion publique houleuse » où « les inquiétudes persistent autour du projet à Chanqueyras ». Chacun a noté l'absence de scénarios alternatifs et les doutes sur l'étude d'impact environnemental, l'hélistation et les surfaces de terrain, besoins pourtant clarifiés dès 2021 par l'hôpital.

Quant à l'atelier balade/découverte du 30 avril à Chanqueyras, il ressemblait plus à un chemin de croix qu'à une réflexion collective. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les représentants de l'hôpital se disent « pris en otage par des considérations politiques et urbanistiques ».

Que reste-t-il de vos promesses électorales ?

Avec Vous Die Demain

Tribune libre de la majorité

Respecter le travail de chacune et chacun

Voici quatre ans que l'équipe des élu-e-s de la liste Die Commune en Vie est arrivée à la mairie de Die pour mettre en place son programme.

Après une installation perturbée par des crises sanitaire, énergétique et financière, elle s'est néanmoins évertuée à garder un cap clair et à associer les habitants dans les grandes décisions concernant notre commune. Ceci a été conduit en fonction des orientations politiques choisies par les électeurs, les contraintes inhérentes aux projets, les équilibres à prendre en compte... Des réunions de quartier, puis de secteur, des temps de consultation et des commissions thématiques, des rencontres de terrain, des présentations des projets, ont entre autres été organisés. Ces temps d'échanges n'ont pas d'équivalent par le passé dans notre commune.

Aujourd'hui, nous pouvons comprendre que certains ressentent des frustrations devant des situations n'avançant pas assez vite, ou pas comme ils le souhaitent, et c'est humain. En revanche, nous ne pouvons admettre les insultes et violences qui deviennent de plus en plus fréquentes lors des temps d'échanges et de travail, envers les agents municipaux ou les professionnels qui travaillent pour la Commune. Ces techniciens et techniciennes œuvrent pour une commune vivable et durable, en renforçant son attractivité, en la tournant vers l'avenir. Ils sont mandatés par la Ville pour animer et structurer les missions qui leur sont confiées. Les élu-e-s sont vigilants au respect que l'on doit à ces personnes et à leur travail, celui-ci étant indispensable à notre ville qui doit faire face aux transitions engagées.

L'équipe de la majorité municipale

DU CÔTÉ DE LA BIODIVERSITÉ

LA MARE OU LA RICHESSE D'UN ÉCOSYSTÈME

Qui ne s'est pas arrêté enfant au bord d'une mare pour observer ses habitants ?

Les mares ont toujours fait partie du paysage et de l'équilibre des territoires. Riches de leur biodiversité, actives sur la rétention d'eau dans les sols, elles servaient autrefois de réserve et de point d'eau pour le bétail. Mais suite à un fort aménagement du territoire et

PISCINE MUNICIPALE



OUVERTE DU 1^{er} JUIN AU 15 SEPTEMBRE. Infos horaires, tarifs, cours > mairie-die.fr/sports-loisirs

l'intensification de certaines pratiques agricoles, des millions de mares ont disparu, entraînant l'affaiblissement de nombreuses populations sauvages.

Heureusement, l'agriculture peut renouer avec la fonctionnalité des mares. Le développement de l'habitat résidentiel permet également de créer des mares ou des bassins dans les parcs et jardins.

Une bâche en caoutchouc permet de retenir l'eau dans les terrains perméables. L'eau du toit peut la remplir. Les amphibiens, un riche cortège d'insectes, de libellules, d'escargots aquatiques, de plancton et de plantes vertes viendra coloniser le milieu.

VOUS
SOUHAITEZ
SUIVRE
LA VIE MUNICIPALE ?



Rejoignez-nous sur Facebook et Instagram et abonnez-vous à la lettre d'info que vous recevrez un mardi sur deux !
(inscription sur mairie-die.fr)